

20 MARS 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Service Courrier

L'an deux mil treize, le 7 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, Claude GIRARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires et Monsieur et Madame Pierre COURTOT, Claudine SARRET membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Arlette ECABERT, Gérard FESSELET, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Elghazi ZOUNDARI.

Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Guy BOURQUIN à Pierre COURTOT, Gérard FESSELET à Christian RAYOT, Claude GIRARD à Bernard LIAIS, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance : Messieurs Gilles COURGET, Eric GILBERT, Francis LEFEVRE, Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
1 ^{er} mars 2013	1 ^{er} mars 2013	En exercice	42
		Présents	35
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2013-01-11 – Budget Général – Avenant n°1 aux marchés de travaux concernant la démolition et la dépollution des sites du Casino à Delle et des Fonteneilles 4000 à Beaucourt.

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n°2012-05-06 du 06 septembre 2012 portant sur l'attribution des marchés de démolition et dépollution des sites du Casino à Delle et Fonteneilles 4000 à Beaucourt
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 01 mars 2013 ;

Dans le cadre de sa compétence développement économique et pour donner suite aux études sur les zones économiques majeures, il a été décidé de réaménager le site du Casino à Delle et des Fonteneilles à Beaucourt.

Notre collectivité a donc missionné, en septembre 2012 après consultation, l'entreprise Arches démolition pour mener à bien la démolition et la dépollution des sites.

Lors des phases de déconstruction et de démolition, des matériaux amiantés supplémentaires ont été découverts sur les 2 sites. Ils n'avaient pas été repérés dans les diagnostics amiante avant démolition. De plus, 2 cuves à fuel enterrées ont été mises à jour sur le site du Casino. Ces dernières n'avaient pas été repérées lors du diagnostic environnement.

Il est donc nécessaire de signer un avenant pour le site des Fonteneilles à Beaucourt portant sur :

- la dépose et l'évacuation de plaques de coffrages (164 m²) et de 2 conduites (2,5 ml) contenant de l'amiante-ciment pour un coût de 7 209 € HT (soit + 6,72 % du montant initial du marché).

L'avenant pour le site du Casino à Delle porte lui sur :

- la dépose et l'évacuation de plaques de faux-plafond (140 m²) contenant de l'amiante-ciment pour un coût de 3 003 € HT
- l'extraction et l'évacuation de 2 cuves à fuel pour un montant de 1 200 € HT,
- la non-démolition de l'annexe des Dominicaines pour un montant de 22 000 € HT.

Ces modifications ont donc générés :

- une plus-value globale de + 7 209 € HT sur le site des Fonteneilles à Beaucourt portant le marché à un montant de 114 429 € HT.
- Une moins-value globale de – 17 797 € HT sur le site du Casino à Delle (soit – 10,78 %) portant ainsi le marché à un montant de 152 055 € HT.

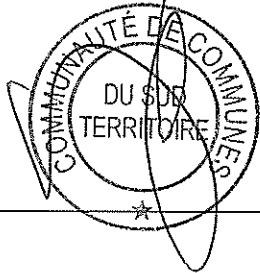
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention, décide :

- de valider les 2 avenants ci-dessus présentés,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 MARS 2013
Et publication ou notification le 20 MARS 2013

Le Président,



Le Président,

